Audition de Monsieur Stanislas Bourron, Préfet du Val-de-Marne
Question des élu·es du groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes

1· Question du groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes relative aux conditions de réalisation des démarches administratives pour les personnes étrangères résidant en Val-de-Marne.

Monsieur le Préfet,

Comme de nombreuses associations, organisations syndicales, élu·es et citoyen·nes, nous souhaitons à nouveau attirer votre attention sur les conditions dans lesquelles les personnes étrangères résidant dans le Val-de-Marne accomplissent leurs démarches administratives, notamment en matière de séjour.

Le rapport d'activité des services de l'État pour 2025 fait état de 128 852 titres et documents de séjour délivrés dans le département, soit une progression de 9 % par rapport à 2024. Il met également en avant plusieurs mesures destinées à améliorer le traitement des demandes : suivi hebdomadaire des démarches effectuées sur l'ANEF, priorisation des situations arrivant à échéance et déploiement de l'application « Rendez-vous préfecture ». Sur le site de Créteil, 1 200 rendez-vous seraient ainsi proposés chaque semaine pour le retrait des titres, avec un taux de remise annoncé de 98 %.

Ces mesures constituent des évolutions que nous souhaitons saluer. Pour autant, le rapport reste **très peu précis sur les délais réellement rencontrés par les usager·es pour déposer une demande, sur les stocks de dossiers en attente d'instruction et sur les moyens humains effectivement consacrés au traitement de ces demandes**.

La dématérialisation ne peut par ailleurs constituer une réponse suffisante si elle conduit à éloigner davantage du service public les personnes rencontrant des difficultés avec les outils numériques. Aussi, **nous souhaiterions savoir quel est aujourd'hui le délai moyen, mais également le délai maximal, de traitement des principales catégories de demandes de titres de séjour dans le Val-de-Marne**. **Nous souhaiterions également connaître le nombre de dossiers actuellement en stock, le nombre de dossiers faisant l'objet d'un retard de traitement et l'évolution de ces stocks au cours des deux dernières années**.

Enfin, alors que le rapport met en avant le renforcement du suivi des démarches sur l'ANEF et la nécessité de prévenir les ruptures de droits, **quels moyens humains et organisationnels ont été effectivement consacrés en 2025 et sont prévus en 2026 pour atteindre ces objectifs ? Quels dispositifs sont mis en place pour les personnes qui ne parviennent pas à effectuer leurs démarches en ligne ou qui restent sans réponse de la Préfecture ?**

Je vous remercie de l'attention que vous pourrez porter à cette question et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations républicaines.

Fatiha AGGOUNE, Présidente du groupe
Nicolas BESCOND, Pierre GARZON, Lamya KIROUANI, Franck MORA, Flore MUNCK, Sokona NIAKHATÉ, Marion MARTIN, Imène SOUID, Hocine TMIMI, Ibrahima TRAORÉ.